

## COMMUNE de MAUSSANE les ALPILLES

---ooOoo---

### DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 26 septembre 2023

**N° 2023/09/26/24-OBJET : Modification du règlement d'occupation du domaine public communal à des fins commerciales.**

Le vingt-six septembre deux mil vingt-trois à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune de Maussane les Alpilles, régulièrement convoqué, conformément à l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, le vingt-deux septembre 2023, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en réunion ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean-Christophe CARRÉ, Maire.

**Étaient Présents :** CARRÉ Jean-Christophe, FUSAT Marc, Fabienne CITI, Dominique STEKELOROM, Bernadette SAMUEL, REYNOUD Henri, Laurent JUGLARET à compter du point n°10, Sébastien THOMAS à compter du point 17, Christine GARCIN-GOURILLON, GERMAIN Emilie, Murielle GARZINO, LAFFITTE Patrick, WAJS Alexandre à compter des décisions, Marie-Pierre CALLET, Lucie BABIN à compter du point n°2,

**Pouvoirs :** Mathieu BONARD a donné pouvoir à Jean-Christophe CARRÉ, Sébastien THOMAS à Marc FUSAT jusqu'au vote du point 16 inclus, FABRE Thierry à Murielle GARZINO,

**Absents excusés :** Fanny ARSAC, CHAIX Alain, Lucie BABIN jusqu'au point n°1 inclus, Laurent JUGLARET jusqu'au point n°9 inclus

**Secrétaire de séance :** Bernadette SAMUEL

**Rapporteur :** Monsieur Jean-Christophe CARRÉ

Monsieur le Rapporteur fait part à l'assemblée d'une nouvelle version du règlement d'occupation du domaine public communal de la commune.

Il précise à l'assemblée que la principale modification de ce règlement a vocation à créer une procédure concernant les demandes d'autorisations exceptionnelles en cours d'année.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, oui l'exposé du Maire, à l'unanimité des suffrages exprimés, **ADOpte** le règlement d'occupation du domaine public communal de la commune tel que présenté. **DONNE** au Maire tous pouvoirs pour l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré à Maussane les Alpilles, en l'Hôtel de Ville les jour, mois et an susdits et ont signé les membres présents.

Pour extrait certifié conforme

Délibération exécutoire par sa publication et sa transmission en sous-préfecture d'Arles le : 29/09/2023

Secrétaire de séance,

Le Maire,

**Bernadette SAMUEL**

**Jean-Christophe CARRÉ**



Publication sur le site de la mairie le : 29/09/2023